

**CANADA**

**Province de Québec**

**Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 2 octobre 2017 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**Sont présents :**

M. Gérard Coulombe - Maire  
Mme Jocelyne Lyrette – Mairesse suppléante  
M. John Rodgers – Conseiller  
Mme Martine Coulombe – Conseillère  
M. Éric Bélanger – Conseiller  
Mme Johanne Bonenfant - Conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général par intérim, fait office de secrétaire de la séance.

**Assistance**

Quelques citoyens (40) assistent à la rencontre.

**O-021017-325 Ouverture de la séance ordinaire**

La conseillère, Jocelyne Lyrette ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures. Elle souhaite la bienvenue à l'assistance.

**O-021017-326 Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté avec des ajouts ;  
600.01 Règlement concernant la garde ou l'élevage d'animaux à des fins personnelles hors de la zone agricole  
800.01 Demande à la firme Piché et Lacroix

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-327 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-328 Adoption du procès-verbal de l'ajournement du 7 septembre 2017**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu, d'adopter l'ajournement du 7 septembre 2017 tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-329 Adoption du procès-verbal de l'ajournement du 18 septembre 2017**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu, d'adopter l'ajournement du 18 septembre 2017 tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**PERIODE DE QUESTIONS : Aucune**

**O-021017-330 Présentation des comptes payés septembre 2017**

Le conseiller John Rodgers propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émis ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période de septembre 2017 au montant de 63 935.23\$.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-331 Présentation des comptes dus pour septembre 2017**

La conseillère Martine Coulombe propose et il est résolu, d'adopter la liste des comptes fournisseurs dus pour la période de septembre 2017 au montant de 67 328.90\$.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-332 Adoption des salaires payés pour juillet 2017**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu, d'adopter la liste des salaires payés pour la période de septembre 2017, au montant de 41 705.37\$.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-333 Engagement de Nathalie Gagnon**

**ATTENDU QU'UN** affichage de poste « Remplacement en entretien ménager » a été affiché du 6 au 21 septembre dernier ;

**ATTENDU QUE** suite à cet affichage, trois personnes ont inscrit leur nom ;

**ATTENDU QUE** le directeur général a soumis cette liste aux élus lors du comité du 25 septembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu d'engager Nathalie Gagnon au poste de remplacement à temps partiel de madame Ginette Céré.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0210-17-334 Engagement d'Émilie Néron**

Il est proposé par Johanne Bonenfant et résolu de procéder à l'engagement temporaire d'Émilie Néron, au poste de commis/réceptionniste, en remplacement de Nathalie Laviolette qui elle remplacera Christiane Gagnon durant son congé de maternité.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-335 Contribution - PERO**

Il est proposé par John Rodgers de renouveler l'entente avec PERO pour l'année 2017-2018 au coût de 200.00\$

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-336 Nomination – Codes de sécurité**

Il est proposé par Johanne Bonenfant et résolu que mesdames Nathalie Laviolette et Emilie Néron soient responsables des codes de sécurité durant l'absence de Christiane Gagnon

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-337 Demande de don**

Il est proposé par Éric Bélanger et résolu qu'un don de 500.00\$ soit versé à l'Alliance Autochtone local 80 de Grand-Remous, pour le « party » de Noël pour les enfants, qui se tiendra le 9 décembre prochain ainsi que 500.00\$ pour le concours de panaches.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-338 Location d'un chargeur**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit effectuer le chargement de matériel MG-20 afin d'améliorer l'état de certains chemins municipaux ;

**ATTENDU QU'UNE** demande a été faite auprès de deux entrepreneurs afin de connaître les conditions de location ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a comparé le tarif horaire et la capacité du godet ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par John Rodgers et résolu de retenir les services de la Carrière Beauregard aux conditions suivantes :

- Transport aller/retour 600.00
- Tarif horaire 125. /heure tout compris
- Dimension du godet 5V<sup>3</sup>
- Balance électronique calibrée et certifiée

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-339**    **Nomination du Pont Arthur Tourangeau**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lisette Tourangeau a déposé une demande au conseil en date du 8 septembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Tourangeau énumère les principales activités et réalisation de son père durant 28 années ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance de la demande lors d'un comité plénier tenu le 25 septembre dernier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu que le conseil accepte la demande de Madame Tourangeau, et que copie de la résolution soit acheminée à la commission de Toponymie du Québec pour acceptation, afin que le pont sur la 117 soit nommé Pont Arthur Tourangeau.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-340**    **Annulation de résolution**

**ATTENDU QUE** la municipalité a accepté l'entente pour s'approvisionner à la Carrière Maudrey;

**ATTENDU QU'**avec l'acceptation de cette entente, il n'est plus nécessaire de louer un concasseur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Martine Coulombe et résolu d'annuler la résolution # 0-050917-298.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-341**    **Achat de sel à glace**

Il est proposé par John Rodgers et résolu d'accepter la dépense au montant de 13,788.50\$ plus les taxes applicables pour l'achat de 120 tonnes de sel à déglacer de la compagnie "Sel Warwick".

La dépense sera imputée au poste 02-330-635.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-021017-342    Chemin Lafrance**

Il est proposé par Éric Bélanger et résolu que ce conseil refasse la demande car le chemin est non-conforme au règlement en vigueur.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

**Adoptée à l'unanimité**

**0-021017-343    Formation – Inspecteur municipal**

Il est proposé par Martine Coulombe et résolu de défrayer les frais pour une formation "modification au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)" au coût de 289.\$ plus les taxes applicables.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-021017-344    Canada  
Province du Québec  
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau  
Municipalité de Grand-Remous**

Règlement no : 2017-10-09

|  |
|--|
| <p><b>Règlement concernant la garde ou l'élevage d'animaux à des fins<br/>personnelles hors de la zone agricole.</b></p> |
|--|

**ATTENDU QU'**un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 8 août 2017 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été remis aux membres du conseil dans le délai conformément à la loi ;

**ATTENDU QUE** la lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Grand-Remous, à l'instar de la municipalité de Val-des-Monts, désire réglementer l'élevage et la garde d'animaux hors de la zone agricole et ce, à des fins personnelles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu que le présent règlement est adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

Le présent règlement vise à autoriser à des fins personnelles, la garde et l'élevage d'animaux hors de la zone agricole, **à l'exclusion de la zone urbaine tel que définie sur la carte de zonage de la municipalité.**

La garde et l'élevage d'animaux (sauf les porcs, truies, sangliers, animaux à fourrures tel que renard et vison) à des fins personnelles sont autorisés en tant qu'usage complémentaire à l'habitation, aux conditions suivantes :

La garde et l'élevage de deux (2) animaux type bêtes à corne est permise, (chèvre, mouton.) et chevaux mais ne peut s'effectuer sur un terrain dont la superficie est inférieure à 5500 mètres carrés.

Pour tout animal supplémentaire, le terrain doit posséder 2500 mètres<sup>2</sup> supplémentaires pour chacun

L'aire réservée à des fins de pâturage ou d'exercice pour les animaux ne peut être localisée à moins de 30 mètres d'un cours d'eau.

L'aire réservée à des fins de pâturage ou d'exercice pour les animaux ne peut être localisée à moins de 30 mètres d'un puits

L'aire réservée à des fins de pâturage ou d'exercice pour les animaux ne peut être localisée à moins de 100 mètres de toute habitation sauf celle du propriétaire.

Nul ne peut garder ou élever des animaux prévus dans le présent règlement, sans prévoir un abri ou une étable.

Toute accumulation de fumier doit être nettoyée mensuellement et disposée à un endroit prévu à cette fin.

Les présentes dispositions ne s'appliquent ne s'applique pas à la garde ou l'élevage d'animaux domestiques tels que chats et chiens.

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

---

Gérard Coulombe  
Maire

---

Jean-Marie Gauthier  
Directeur général par intérim

Avis de motion donné :  
Adoption du règlement :  
Publication du règlement :  
Entrée en vigueur :

8 Août 2017  
2 octobre 2017  
À déterminer  
À déterminer

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-345      Site Maria Chapdelaine - Entretien**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une subvention de la part de la MRCVG dans le cadre du programme FDT pour une somme de 31,510.\$.

**ATTENDU QUE** selon le protocole d'entente au point 3.5 la municipalité doit s'engager à entretenir les infrastructures.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Bélanger et résolu que la municipalité de Grand-Remous s'engage à entretenir les infrastructures du site Maria Chapdelaine.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-346**     **Comité MADA**

Les membres du comité sont :

- Madame Ginette Paquin
- Madame Marie-Rose Lefevre
- Monsieur Daniel Brulotte
- Monsieur Kevin Villeneuve
- Monsieur John Rodgers

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021017-347**     **Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la séance soit ajournée au 2 octobre 2017 à 16 heures. Il est présentement 19h42 précis.

**Adoptée à l'unanimité**

**Gérard Coulombe**  
**Maire**

**Jean-Marie Gauthier**  
**Dir.gén. par intérim**

